



MUNICIPALITÉ SAINTE-MONIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 02-2021– SUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 23 FÉVRIER 2021 LE RÈGLEMENT NO 02-2021 SUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DU TEXTE DU RÈGLEMENT EN CONSULTANT LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ OU AU BUREAU MUNICIPAL SUR RENDEZ-VOUS.

DONNÉ LE 24 FÉVRIER 2021.

Monique Manseau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim